

LES MARCHES DE L'ASSURANCE

ASSURANCES DE PERSONNES

2024-2025



union
industrielle

COURTIER CONSEIL EN ASSURANCES

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE : CONTEXTE ECONOMIQUE	3
Inflation	4
Taux d'intérêt	4
Déficit public	5
2^{ème} PARTIE : COMPLEMENTAIRE SANTE	7
Evolution de la consommation medicale entre 2022 et 2023	8
Evolution de la consommation médicale 2024-2025	9
Une dérive structurelle habituelle.....	9
L'impact fort des mesures réglementaires.....	9
3^{ème} PARTIE : PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE	11
Evolution de l'absentéisme entre 2022 et 2023 : une baisse qui cache une stabilisation de la situation	12
Un absentéisme étendu : secteur d'activité, type de population... ..	12
Une nette progression des arrêts de longue durée.....	13
Les premières tendances 2024-2025	14
4^{ème} PARTIE : PERSPECTIVES RENOUVELLEMENT 2025	15
Quelle attitude adopter face à ses situations de tensions sur les contrats ?	16
En Santé.....	16
En Prévoyance.....	16

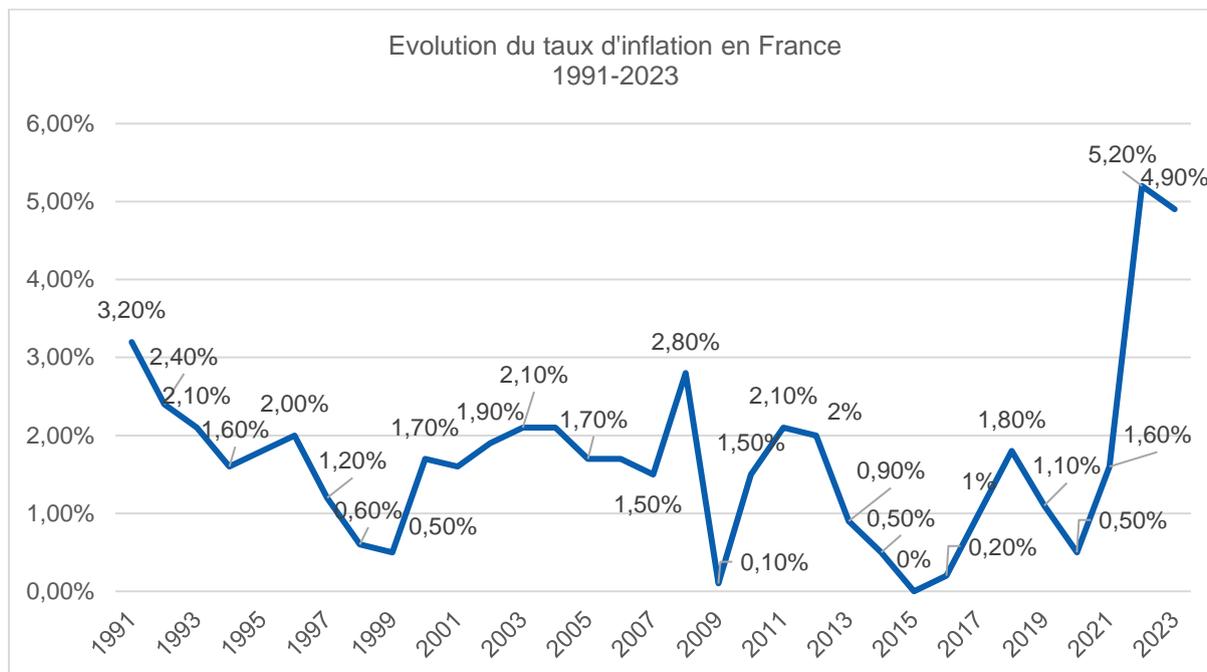


1^{ÈRE} PARTIE

CONTEXTE ECONOMIQUE

Inflation

Après deux ans d'inflation à des niveaux jamais atteints depuis 30 ans, ces derniers mois laissent envisager un retour à des taux maîtrisés plus conformes à ce qui est souhaité par les différentes instances économiques.



Source : Insee

Un taux d'inflation sous les 2%

Mesurée à 1,8% sur un an en août 2024, l'inflation en France est passée sous la barre des 2% pour la première fois depuis trois ans. L'année 2025 devrait présenter elle aussi un taux d'inflation en dessous des 2%, sauf événement géopolitique Guerre Ukraine / Russie, contexte au Moyen-Orient. L'arrivée au pouvoir possible de Donald Trump aux Etats-Unis, pourrait également changer certaines choses.

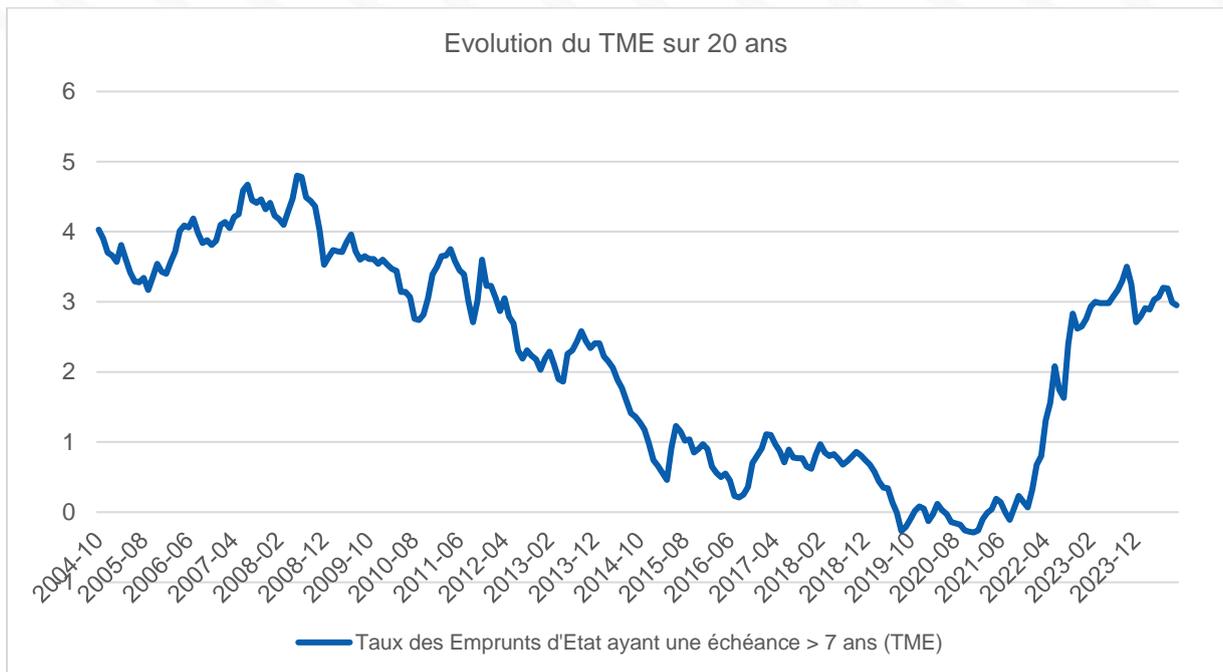
Taux d'intérêt

La Réserve Fédérale américaine (Fed) a annoncé, le mercredi 18 septembre, une baisse de 0,50 % de son taux d'intérêt directeur, à la quasi-unanimité du comité fédéral.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé à la deuxième baisse de ses taux en 2024. Cette baisse s'accompagne d'une restructuration des taux directeurs pour la conduite de la politique monétaire en zone euro. A partir du 18 septembre 2024, son principal taux directeur, la facilité de dépôt, passera de 3,75 à 3,5%.

2 raisons principales

- l'inflation diminue (cf. supra). Elle est attendue en dessous de 2% en 2025. Une politique monétaire restrictive n'a donc plus beaucoup d'intérêt.
- la prévision du taux de chômage, appuyée par la politique des taux bas, grimpe.

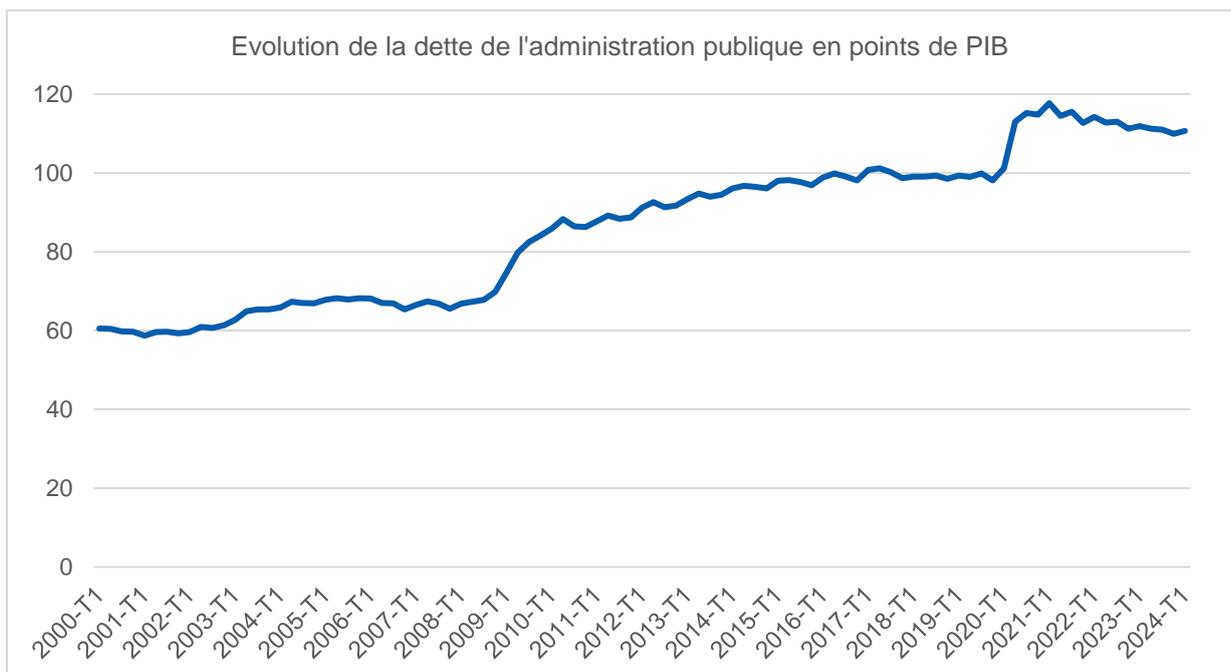


Source : Banque de France

Déficit public

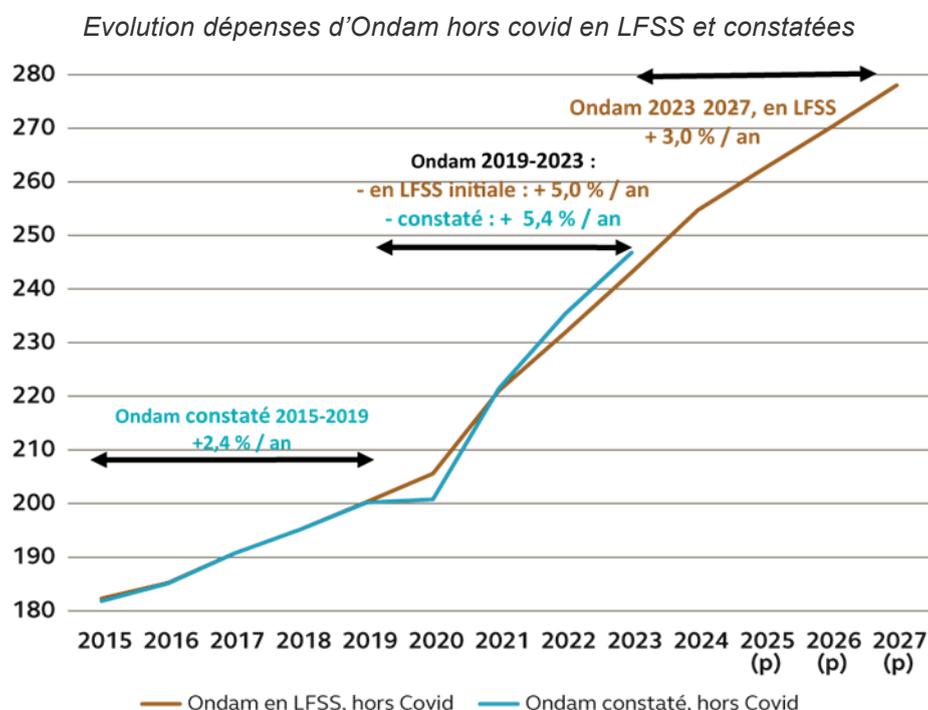
La nouvelle anticipation du dérapage du déficit public français par le ministère de l'Économie et des Finances serait d'environ 6% si la politique ne change pas.

Une estimation supérieure à celle publiée en juillet dans une note du Trésor, qui prévenait d'un risque de dérapage du déficit à 5,6% du PIB en 2024. Pour rappel, l'objectif gouvernemental ressortait à 5,1%.



Source : Comptes nationaux - Insee, DGFIP, Banque de France

La Sécurité Sociale n'échappe pas au déficit des comptes publics. D'abord prévu autour de 6 milliards d'euros, l'exercice 2023 s'est finalement clôturé à 10, 8 milliards d'euros. Pour 2024, le déficit devrait s'alourdir encore pour atterrir autour de 16.6 milliards d'euros (rapport de la Commission es comptes de la Sécurité sociale)



Source : Cour des Comptes d'après les informations communiquées par la Direction de la Sécurité Sociale.

Dans ce contexte de déficit généralisé, la dissolution a retardé les travaux parlementaires sur le projet de loi de finance (PLF) et le projet de la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Le gouvernement doit remettre ses projets à l'Assemblée nationale selon le calendrier suivant :



Le PLFSS suit ensuite, comme le PLF, le process parlementaire : Assemblée nationale, Sénat, commission mixte paritaire...pour être finalisé mi-décembre.

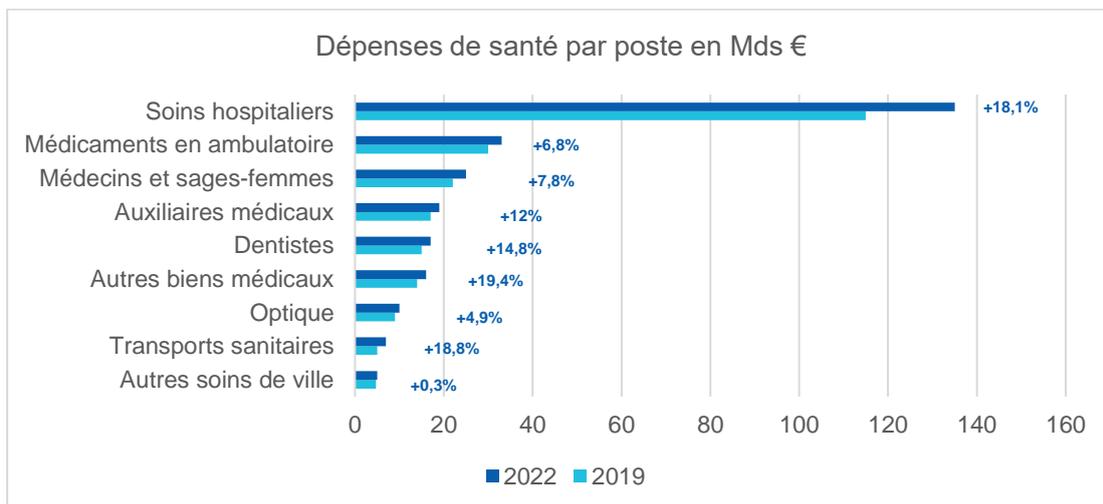
Cette situation nationale entraîne des fortes pressions externes à la fois des marchés financiers et de l'Union Européenne (déclenchement de la procédure de déficit excessif) pour un retour rapide à l'équilibre.

2^{ÈME} PARTIE

COMPLEMENTAIRE SANTE

Evolution de la consommation medicale entre 2022 et 2023

Depuis 2019, et passé la période COVID, le coût des dépenses de santé a augmenté de façon difficilement prévisible. Aucun poste n'a été épargné par cette augmentation.



Source : Drees, comptes nationaux de la santé

L'année 2023 poursuit cette tendance et est marquée par une hausse importante de la consommation médicale par rapport à 2022. Après un premier trimestre, présentant une hausse des remboursements complémentaires à deux chiffres, l'exercice se termine finalement entre **4,50% et 5,50% selon les assureurs**.

Les postes les plus concernés par cette augmentation sont :

H
HOSPITALISATION
 entre **6,9%** et **8%**


OPTIQUE
 entre **3,8%** et **5,8%**


DENTAIRE
 entre **2,7%** et **3,7%**

L'hospitalisation arrive en tête du fait de la recrudescence des dépassements d'honoraires, et la hausse des tarifs hospitaliers. Les assureurs notent également une reprise des séjours hospitaliers sur un rythme semblable à la période ante covid.

Sur l'optique, la fréquence de changement a un impact important sur cet exercice où les assureurs notent une accélération des changements d'équipements.

Evolution de la consommation médicale 2024-2025

La hausse des dépenses de santé se confirme sur 2024-2025 portée par une dérive structurelle et des impacts de plus en plus importants des réformes réglementaires et des négociations conventionnelles.

Une dérive structurelle habituelle

La Sécurité Sociale a publié les premiers chiffres de la consommation médicale 2024 : malgré le désengagement en dentaire (augmentation du ticket modérateur de 30%), elle estime l'augmentation à 5,4%.

Les premiers chiffres communiqués par les Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM) laissent apparaître une dérive des remboursements complémentaires d'environ 6% sur le premier semestre 2024 vs le premier semestre 2023.

Cette tendance s'explique par une dérive organique principalement représentée par l'inflation du coût des actes, la hausse du Plafond Annuel de la Sécurité sociale (+5,4% au 1^{er} janvier 2024) et l'évolution de l'âge moyen (effet réforme des retraites).

Pour l'année 2024-2025, ces mesures seraient à même d'entraîner une dérive de 3% du coût des dépenses de santé.

L'impact fort des mesures réglementaires

La nouvelle convention médicale va produire ces effets les plus notables à compter de fin 2024 et surtout 2025. Dans le contexte inflationniste des dernières années, de nombreuses bases de remboursement vont être augmentées.

Principales Consultations de référence Secteur 1 + OPTAM	TARIFS DE REFERENCE				IMPACTS	
	01/01/2024	22/12/2024	01/07/2025	22/12/2024	01/07/2025	CUMUL
Généralistes	26,50 €	30,00 €	30,00 €	13%		13%
Psychiatres et des neurologues	46,70 €	50,00 €	52,00 €	7%	4%	11%
Gynécologues médicaux	30,00 €	32,00 €	35,00 €	7%	9%	17%
Gériatres	30,00 €	32,00 €	37,00 €	7%	16%	23%
Spécialistes en médecine physique et réadaptation	30,00 €	31,00 €	35,00 €	3%	13%	17%
Pédiatres (<2 ans) Suivi	38,50 €	39,00 €	40,00 €	1%	3%	4%
Pédiatres (2 à 6 ans) - Suivi	33,50 €	35,00 €	35,00 €	4%		4%
Pédiatres (>6 ans) – Suivi	29,50 €	31,50 €	31,50 €	7%		7%

Source : AXA

L'enjeu économique de ces augmentations est estimé par la Direction de la Sécurité Sociale à 1,9 milliard d'euros pour les organismes complémentaires de l'Assurance Maladie. A noter que le chiffrage effectué pour la convention médicale de 2016 prévoyait un surcoût de 1,315 milliard d'euros pour un atterrissage final à 2,45 milliards d'euros.

Les négociations conventionnelles se poursuivent actuellement notamment pour la revalorisation des soins réalisés et la revalorisation des infirmiers libéraux.

Par ailleurs, la dérive sera probablement accentuée par des mesures gouvernementales prises hors PLFSS :

Ces mesures entraineraient une dérive d'environ 4-4,5% du coût des dépenses de santé pour l'année 2024-2025

- La hausse du barème tarifaire dans les hôpitaux (+4.3%) depuis le 1^{er} mars 2024.
- La révision du dispositif « Mon Psy » : assouplissement des conditions d'accès, augmentation du nombre de séance, forte revalorisation du tarif.

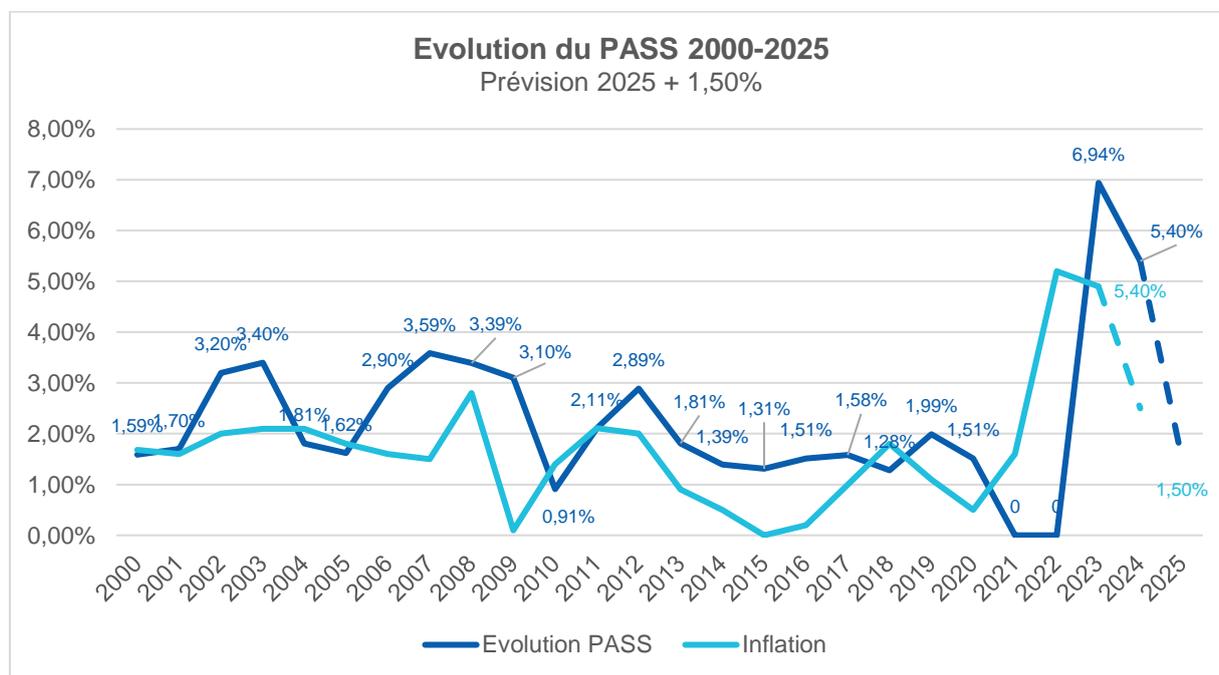
A ce jour, nous n'avons qu'une visibilité partielle sur les dispositions qui seront prise pour redresser les comptes de la Sécurité sociale dans le PLFSS 2025 :

- ✓ **Baisse de la prise en charge** de la Sécurité sociale ;
- ✓ **Transfert de charges** vers les OCAM : un transfert d'1,5 milliard d'euros serait à l'étude (ALD, baisse des tickets modérateurs à 40%) ;
- ✓ **Lutte contre la fraude.**

De nombreuses incertitudes demeurent et vont au-delà du PLFSS 2025 :

- Une nouvelle dissolution sera-t-elle prononcée mi-2025 ?
- La LFSS fera-t-elle l'objet d'aménagements « surprises » ?
- L'intégration des recommandations du rapport sénatorial sur les complémentaires santé et leur impact sur le pouvoir d'achat des Français ?

Certaines de ces mesures auront un impact direct sur les contrats de frais de santé.



Source : AXA
Estimations en pointillés

3^{ÈME} PARTIE

PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE

Evolution de l'absentéisme entre 2022 et 2023 : une baisse qui cache une stabilisation de la situation

L'exercice 2023 est marqué par une baisse sensible du taux d'absentéisme : 37% des salariés du secteur privé ont été absents en 2023, contre 47% en 2022 (baromètre Ayming et AG2R).

Néanmoins, 2022 avait été particulièrement touchée par la vague OMICRON, ce qui n'a pas été le cas en 2023 et malgré cette baisse, ce taux reste nettement supérieur à son niveau d'avant la crise sanitaire.

La maîtrise des coûts liés à l'absentéisme comme ceux liés aux dépenses de frais de santé est un objectif gouvernemental actuel fort.

Plusieurs pistes sont à l'étude :

- ✓ **Allonger le délai de carence de 3 à 7 jours** (alignement sur le délai légal de la loi de mensualisation pour les employeurs) comme préconisé dans le rapport de la Cour de comptes de mai 2024.
- ✓ **Instaurer des jours de carence d'ordre public** (pendant lesquels ni l'employeur, ni la Sécurité sociale ne maintiendrait la rémunération des salariés absents) comme proposé par le Medef en juin 2023
- ✓ **Diminuer le montant de l'indemnisation** versée de 50% à 45% ou le montant de l'assiette de cette indemnisation de 1,8 à 1,5 Smic

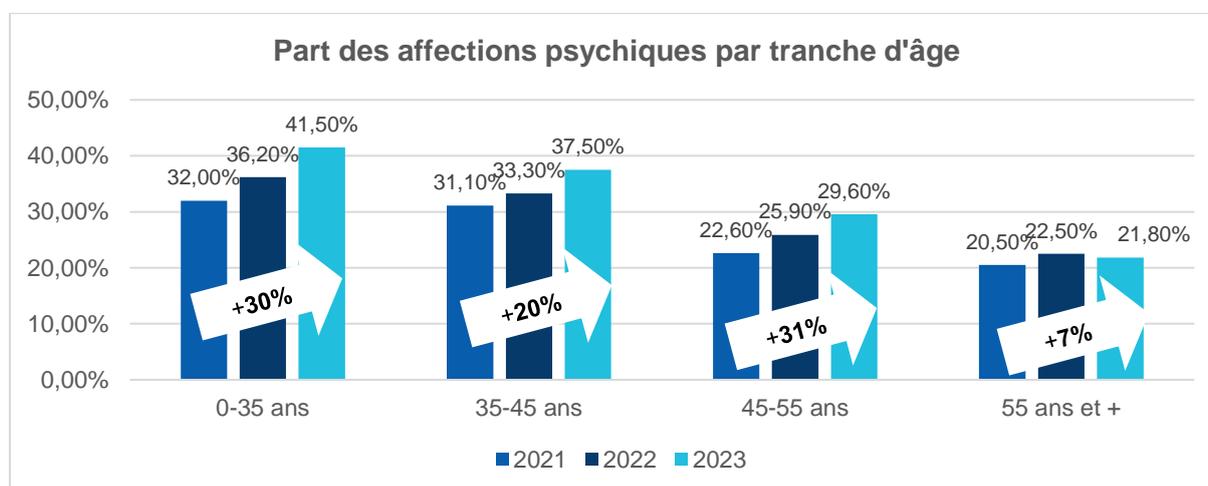
Un absentéisme étendu : secteur d'activité, type de population...

L'ensemble des secteurs d'activité est concerné par l'absentéisme à des degrés cependant divers. Pour le commerce, l'industrie-BTP etc..., les niveaux sont sensiblement ceux de 2021. En revanche sur d'autres secteurs (hôtellerie, restauration...) les niveaux restent bien supérieurs.

L'absentéisme baisse pour toutes les tranches d'âge. Selon le rapport 2024 de l'« Observatoire des arrêts de travail », publié par APICIL, les salariés de 30 à 39 ans sont les plus concernés (environ un tiers des salariés de cette tranche se sont arrêtés au moins une journée).

La tendance marquée depuis ces dernières années se confirme et c'est bien l'ensemble des catégories sociaux-professionnelles qui est aujourd'hui concerné : l'absentéisme touche maintenant des populations jusqu'alors plutôt épargnées comme les cadres et les jeunes.

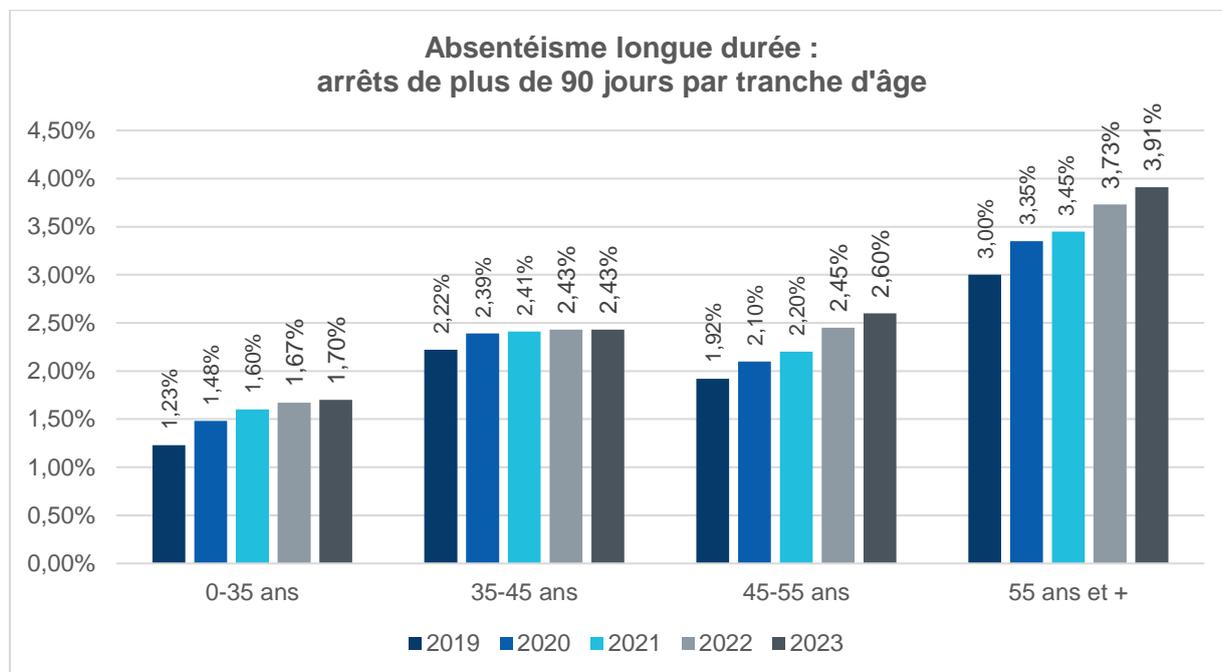
Les absences liées aux pathologies psychiques restent devant celles liées aux pathologies physiques (TMS,...) et la tendance haussière ne se dément pas.



Source : Gan Eurocourtage (portefeuille)

Une nette progression des arrêts de longue durée

Point noir de ces baromètres ou études, les arrêts de longue durée sont en progression généralisée, alors que les arrêts courts diminuent par rapport à 2022 qui restait encore très touchée par la vague OMICRON.



Source : Gan Eurocourtage (portefeuille)

Parmi ces arrêts de longue durée, les maladies professionnelles restent le motif entraînant les arrêts les plus longs (en diminution de 5,25%) avec 86,20 jours d'arrêt en moyenne contre 21,83 jours pour la maladie ordinaire (en hausse de 7%).

Les premières tendances 2024-2025

Le 8 septembre, Thomas FATOME, patron de l'Assurance Maladie, fait état de son inquiétude en estimant la facture pour 2024 à « environ 16 milliards d'euros » et pose la question de la remise en cause du système d'indemnisation.

Il souligne notamment l'importance de la fraude puisqu'en 2022 les faux arrêts et fausses attestations de salaires ont coûté plus de 5 millions d'euros (un nouveau formulaire Cerfa plus difficilement falsifiable a été mis en place par l'Assurance Maladie).

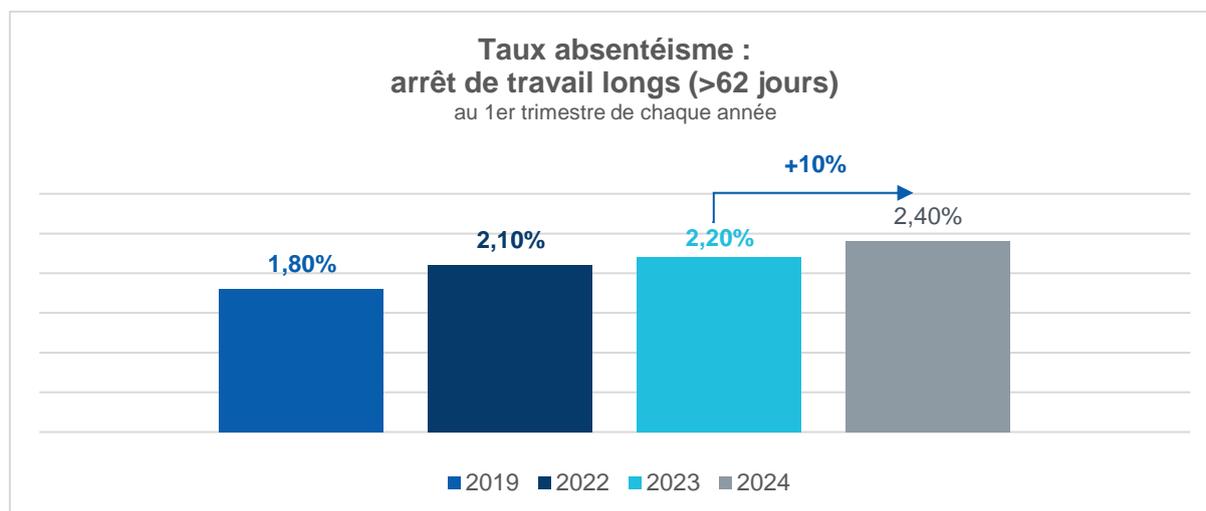
Les premières données des OCAM laissent penser que l'absentéisme va rester sur des niveaux élevés en 2024-2025.

En cause notamment le vieillissement de la population active (effet des différentes réformes des retraites) qui entraîne une augmentation à la fois de la fréquence et de la durée des arrêts de travail. A noter que le vieillissement de la population a également un effet sur la probabilité de décès chez les actifs.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2024, le coût total des arrêts de travail est de nouveau en hausse de 8%.

Les tendances évoquées plus haut pour les exercices 2022-2023 se confirment sur cette première période 2024 :

- Les arrêts pour accidents du travail ou maladies professionnelles sont en forte hausse (+11,3%)
- Les arrêts de plus de 3 mois progressent de 9,5%



Source : Gan Eurocourtage (portefeuille)

4^{ÈME} PARTIE

PERSPECTIVES RENOUVELLEMENT 2025

Au vu de ces éléments, les premières mesures de renouvellement communiquées par les assureurs sont encore tendues cette année.

En frais de santé, les OCAM prévoient des majorations allant de 6% à 10% hors évolution du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

En Prévoyance, les renouvellements sont plus modérés, mais certains portefeuilles nécessitent un réajustement.

Quelle attitude adopter face à ses situations de tensions sur les contrats ?

En Santé

Le pilotage du compte technique est primordial. Les assureurs ne souhaitent plus s'engager sur plusieurs exercices avec des maintiens de conditions tarifaires et il faut donc absolument avoir des visions régulières de l'évolution du compte pour anticiper les dérives et alerter les entreprises notamment sur le premier semestre.

L'intérêt et le rôle du courtier réside dans cet accompagnement technique permettant d'obtenir un tarif au plus juste, piloté de façon précise pour éviter toute dérive trop importante.

Dans le contexte actuel de tension pour l'ensemble des acteurs, le recours au marché ne pourra être utilisé qu'en dernier recours.

Afin de maîtriser les coûts, tant au niveau de la mutuelle elle-même qu'au niveau des fonctions RH, il est important de choisir un gestionnaire des programmes ayant mis en place des outils digitaux performants et un accompagnement personnalisé. Union Industrielle a mis en place des partenariats basés sur des engagements de qualité de service auprès de plusieurs gestionnaires indépendants.

En Prévoyance

La mise en place d'une stratégie de Prévention est indispensable. L'ensemble des causes des arrêts de travail doit être visée par cette politique de prévention :

- ✓ **La prévention des risques musculosquelettiques**, bien évidemment, pour lesquels il existe des solutions qui ont fait leur preuve (ergonomie des postes de travail...) tant pour le travail de bureau que pour le travail d'usine (postés, manipulation de charges lourdes...).
- ✓ **La prévention des risques psychosociaux** qui voient depuis plusieurs années un certain nombre d'acteurs et de prestataires (santé mentale, accompagnement psychologique...) se mettre en place pour aider les entreprises dans la prévention de ce type de risques. Les populations les plus jeunes, qui sont les plus sensibles à ces politiques, sont aussi les plus touchées par les absences pour motifs psychosociaux.
- ✓ **La prévention des maladies graves** (maladie cardiovasculaires, cancer...)

Dans ce cadre, Union Industrielle a développé des partenariats tant avec les assureurs qu'avec des prestataires extérieurs qui ont permis de mener des campagnes de prévention pour plusieurs clients comme :

- La prévention des maladies cardiovasculaires
- La sensibilisation à la nutrition
- La détection des risques de cancers (notamment cancer du sein)



union
industrielle

COURTIER CONSEIL EN ASSURANCES

Siège Social : 91 cours Lafayette 69455 Lyon Cedex 06 • Tél. 04 72 83 80 70 -
Bureau d'Annecy : Parc d'Activités Annecy la Ravoire 74370 Metz Tessy
Bureau de Grenoble : 17 rue Denfert Rochereau 38000 GRENOBLE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 320 000 € • 383 676 434 RCS Lyon •
N° ORIAS : 07 022 981 (www.orias.fr)
Sous contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de
Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS 09 - www.acpr.banque-france.fr